

**6935/21**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**  
SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 17 mars 2021

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 17 mars 2021

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Règlement d'exécution du Conseil mettant en oeuvre le règlement (UE) 2020/1998  
concernant des mesures restrictives en réaction aux graves violations des droits de  
l'homme et aux graves atteintes à ces droits**

E15605

*Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes*